



COMPTE RENDU

Conseil d'administration -

14 Mars 2022

Présents : 7

DAUTREME Floriane (secrétaire)

FABRE Maxime (membre du CA)

GRASSONE Cyril (membre du CA)

MARX Mathilde (Directrice)

MEAUX Marine (présidente)

PELTIER Némésis (trésorière)

Absents : 4

BARBER Juliette (Membre du CA)

BONNET Sophie (membre du CA)

PHILIP Pamela (membre du CA)

TISSERANT Sandra (membre du CA)

Ordre du jour :

1. Loi NORMA

La loi doit être appliquée au 1^{er} Septembre 2022. Il faut donc que tous les différents points soient actés, avant l'Assemblée Générale (pour montrer que nous sommes dans une optique de mise en place) puis créer ou modifier les avenants au Règlement.

Il y a une Webinaire qui explique très bien les différentes lois.

Un point de la loi concerne les bâtiments : la surface du bâtiment d'accueil doit être calculée en fonction du nombre d'enfants.

Un autre point concerne la Santé : il faut créer un protocole pour :

Epidémie
Prise de médicaments
Sortie
Maltraitance
Urgence

Référent Santé (qui peut être un médecin, une puéricultrice, un(e) infirmier(e) avec une expérience de 3ans liée à l'enfance) va pouvoir donner son avis sur ces différents protocoles.

Médicament : pour une maladie chronique ou un handicap, il faudra faire un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Si nécessité d'un médicament, **il en faudra un propre à la crèche. Pour une maladie ponctuelle, il faudra une ordonnance indiquant la posologie à prendre et pourra être pris dans la journée.**

Il faut donc noter dans le Règlement de fonctionnement par rapport au Paracétamol de la crèche Si médicament ouvert donné par les parents, il faut indiquer dans le protocole que la crèche décline toute responsabilité s'il y a un souci.

Il faudra aussi **un papier type signé par les parents concernant la prise de médicaments.**

Attention : les crèmes qui peuvent être considérées comme médicaments (style Dexeryl, ...) ne seront pas données si pas d'ordonnance

Ecriture du protocole par Mathilde puis Prise de décision lors du prochain CA

Concernant le taux d'Encadrement :

Lors de ce CA nous optons sur **Un professionnel diplômé pour 6 enfants (quel que soit l'âge)** car plus faisable en fonction du Ratio indiqué à la loi

Pour nous, La Marelle Enchantée : **18 enfants accueillis il faut donc 3 professionnels minimum pour l'encadrement.**

Pour les sorties, il faut 1 professionnel pour 5 enfants. Actuellement, nous pouvons nous permettre 2 professionnels pour 5 enfants.

Concernant Statut de la Directrice : **la moitié de son temps doit être dédié à l'administratif.** Afin que cela soit effectif, favoriser le télétravail.

Poste Référent Santé ; 20h sur l'année à voir pour créer Fiche de Poste

Questionner sur le type de contrat est ce qu'on part sur un CDI 20h annuel ou bien faire une convention pour une prestation.

Encadrement :

EJE : 50% direction/50% présence enfants

Salariés : 40% diplômés et 60% non diplômés

Actuellement pour Nous, nous sommes à 38%/62%

Mise au point Ouverture/Fermeture de la crèche : Il n'y a pas besoin systématiquement d'un Responsable/Co-responsable

Si absence : Dans les effectifs, les apprentis ne comptent pas dans le calcul comme les stagiaires.

Possibilité de faire des horaires coupés si pas d'autres possibilités.

2. Actions Parentalités

Café Parents prévu fin mars / report au mois de Mai sur le Lâcher Prise : 12 Mai 2022
Mathilde qui va faire l'affiche

3. Ressources Humaines

Pauline Congés liés au déménagement : n'a pas fait le nécessaire. Nous le validons exceptionnellement.

Problème dans les congés et situation d'arrêt maladie : Mathilde a dû revenir sur ces congés pendant les vacances de Pâques.

Donc :

Réofficialiser la procédure pour les congés :

Durant les vacances scolaires ; un seul salarié qui pose ses congés

Si plusieurs demandes pour la même période : seront prioriser les congés longs (2 jours minimum)

- **Date de la demande**
- **Ancienneté**
- **Situation familiale (enfants)**
- **Si autre contrat**

Si nécessité de service pas de possibilité d'accepter que plusieurs salariés prennent leurs congés en même temps

Acté ce jour lors du CA et envoi du mail en Note de service

Apprenti :

Océane a demandé de faire un report de son année donc sera de retour après son congé maternité et ce jusqu'au 31 Août 2023.

Vanessa ; son contrat d'apprenti s'arrête au 31/08/2022 mais souhaite poursuivre sur la formation d'Auxiliaire de Puer

Mais Romane souhaite aussi être apprentie en Bac pro

Voir avec Uniformation si possible : S'informer sur les financements avant notre prise de décision

Cependant, le CA s'oriente plus sur la continuité de la formation de Vanessa.

Entretien professionnel à remplir

Concernant l'embauche d'Alexandra : Embauche au 1^{er} Mars

Depuis le début de son contrat, très bons retours (efficace, pertinente, ...)

Lucas : Rupture conventionnelle au 18 Février mais dossier toujours pas clôturé car Traitement de la CPAM en cours suite à son arrêt de décembre.

A voir avec le service Paie pour la paie de Février et attente des indemnités de fin de contrat

Nathalie : suite à son absence / refus de la CPAM d'activité partielle donc Congés sans soldes

Pauline / Formation : Demande pour la formation EJE par l'IRTS de Digne 13€brut de PEC

Va monter le dossier : Prise en charge / financement (pour la remplacer) quand elle est en stage et absente car est à l'école à raison de 2 semaines dans le mois

Mi-temps lissé ?

A voir avec Pauline (auxiliaire puériculture) qui est actuellement en stage ou bien Océane qui est à mi-temps.

Dossier Unifformation est à faire.

Apprenti : depuis loi Norma le tuteur de stage doit être rémunéré depuis Janvier 2022.

5 heures à détacher de son temps de travail pour la fonction de tutorat

Il y a une aide pour compenser ses heures (175€) / A voir avec Unifformation

4. Comptabilité et Bilan 2021

Non abordé lors de ce CA en détail (CF annexe)

CAC le 28 Avril mais à déplacer sur un mercredi mais envoi à faire pour faire un point en distanciel.

Il y a deux factures de prestataires qui ne nous ont pas été envoyées. A relancer rapidement

Demande de Subvention : pas de réponses des communes

Il faut relancer les mairies Montagnac, Roumoules, Puimoisson et Quinson (Membres du bureau qui s'en occupent).

Vente Chocolats : Toujours une commande impayée de 71.30€ / Madame MAUREL. La présidente s'en occupe de relancer.

5. Entretien et Réparation

Matériel à racheter :

- Poubelle
- Cuillères / Assiettes
- Tupperware

Porte Lave-linge : poignée à changer Sous garantie à voir

Travaux : lumière extérieure. Relance auprès du service technique car il est venu mais cela ne fonctionne pas.

Travaux encore à prévoir : les barrières pour le jardin ; la pose des sols ainsi que les tiroirs

Le menuisier n'est toujours pas venu. Plus de nouvelles.

6. Points Divers

Préparation de l'AG à faire lors du CA du mois de Mai 2022.

A prévoir un micro et rétroprojecteur avec un PowerPoint puis d'un moment convivial

Acter l'Assemblée Générale le 17 Juin

Solliciter la Turboludo car une prestation annulée en décembre : à voir en fonction de l'organisation

CA à prévoir en ce sens : Mardi 17 Mai.

Signature :

Analyse de la comptabilité 2021 :

Repères – indicateurs IDA :

- 1) PART DES FRAIS DE PERSONNEL : Ratio entre le montant des frais de personnel et le montant total des dépenses.
76,78% (doit être inférieur 90%)
- 2) NOMBRE D'ENFANTS PAR PLACE : 2,9 (doit être compris entre 1 et 5)
- 3) NOMBRE D'HEURES PAR PLACE : 1401h par place (moyenne nationale 1450h/place)
- 4) TAUX D'OCCUPATION REEL : 65,16% (doit être supérieur à 60%)
- 5) TAUX DE FACTURATION : 106,81%
- 6) TAUX DE DÉFICIT : Le taux de déficit correspond à la différence entre le montant total des dépenses et le montant total des recettes rapportée au montant total des recettes.
Excédent
- 7) NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE : doit être supérieur ou égal à 220 jours
215 jours
- 8) PRIX DE REVIENT RÉEL BRUT : Ratio entre le montant total des dépenses et le nombre d'actes réalisés.
11,79€ / heure réalisée (doit être inférieur ou égal à 15,19€)
- 9) COUT DE LA PLACE : 16 520€ / place
- 10) MOYENNE DE PARTICIPATION FAMILIALE : Ratio entre le montant total des participations des familles et le nombre d'actes réalisés
1,02€ / heure
- 11) POURCENTAGE D'ENFANTS ÉLIGIBLE AU BONUS HANDICAP : 0

En comparaison avec 2020, "Les charges s'élèvent à 255 733.63€ en 2021 contre 199 449€ soit une hausse de 56 284,63€ soit 28%."

Explication :

- **Hausse de l'alimentation et Entretien, Pharmaceutiques, hygiène et couches** : + d'enfants, + de bébé (100% bio pour les bébés)
- **Hausse des énergies** : hausse des tarifs, consommation supérieure (probablement due à l'usage du sèche-linge)
- **Baisse des fournitures de bureau** (notamment avec la contractualisation des toners)
- **Hausse des achats stockés** : Achat des Chocolats de Noël. À contrebalancer avec le compte 707130 de 1 863,65€ Soit bénéfice de 421,65€
- **Hausse des fournitures d'activités, sorties extérieures et prestataires extérieurs** : développement du service périscolaire, volonté de proposer des « événements » culturels, d'éveil corporel, moteur ou musical... + Ajout de la prestation de la Turboludo (d'habitude compté en 622800). Ajout de jeux dans le cadre de notre projet de fin d'année d'amélioration de la crèche.
- **Baisse Petit équipement et Entretien et réparation** : nous avons continué à améliorer la qualité d'accueil (projet fin d'année) avec des petits mobiliers de puériculture, des jeux, des aménagements, ...
- **Hausse "normale" des dépenses courantes** : 611400, 615600, 616100, 618100, 622610, 622630, 625600, 625700, 626300, 626500, 626600. (Externalisation des paies était avant en compte 622630 + Baisse de l'affranchissement)
- **Hausse des frais de formation** (625100 et 628300) : Frais en hausse car nous avons repris les formations par rapport à 2020. Les coûts des formations ont augmenté. Ces deux comptes sont à corrélés avec les remboursements d'Uniformation et CPNEF en produits : Remboursement Formation Personnel (791100) 8 071.29€
- **Baisse Frais bancaires** : plus faibles que les années précédentes grâce au passage chez le CA.
- **Autres Taxes** : c'est une provision pour la TEOM mais depuis 2 ou 3 ans plus facturé
- **Hausse des postes liés au personnel** : avec l'embauche cette année de deux apprentis (la deuxième devant compléter la première qui, sur le semestre 2, était à l'École et en soutenance) ; avec la création

d'un poste d'agent polyvalent en contrat PEC financé en partie par l'État à 80% ; avec la revalorisation à partir de septembre de l'Éducatrice de jeunes enfants.

On peut réduire cette hausse de 9 500euros crédités dans les transferts de charges avec notamment la prise en charge de l'État pour le contrat PEC et les IJSS (beaucoup d'arrêts). Soit une augmentation par rapport à 2020 de 19%

La Prime correspond aux chèques cadeaux comptabilisés en cadeaux (623400) les années précédentes.

En comparaison avec 2020, « Les produits s'élèvent à 268 138.83€ en 2021 contre 210 834€ en 2020, soit une hausse de 57 304,83€ soit 27% »

Explication :

- **Augmentation de 12% de la PSU** (CAF, MSA, participations familiales, aides exceptionnelles) : plus d'heures facturées, des parents moins "riches" (1,02euros moyen), taux de ressortissant au régime générale légèrement en baisse.

- **Hausse des adhésions** : Quelques adhésions en plus : plus de familles

- **Hausse des ventes de marchandises** : Les ventes ont mieux fonctionné : augmentation de 152% (soit 644euros)

- **Subventions communales en hausse** : La CAF a demandé l'application stricte de la clé de répartition du CEJ et non une clé de répartition adaptée à nos besoins réels et aux nombres d'enfants réels.

- **Compte 778000**, aide exceptionnelle de la CAF pour la réalisation du diagnostic acoustique.

- **Transfert de charges** : ✕ Remboursement des formations et frais de déplacements pour Uniformation ou CPNEF (pour l'APP) ✕ Remboursement des IJSS par Chorum : arrêt maladie lorsque la Sécurité Sociale ne prend pas tout en charge. ✕ Aide pour les contrats PEC de DELEMASURE Priscillia puis HERBOMEZ Lucas.